

**Réseau Local de Promotion de la Santé - Convention de partenariat avec  
le Centre hospitalier de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 39*

**LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents :**

M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 "Pacte de transition énergétique" et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard

**Sont absents et excusés :** Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 "Restauration du Pont Colbert" et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean,

**Pouvoirs ont été donnés par :** Mme BOUVIER LAFOSSE à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, Mme QUESNEL Alice à M. Nicolas LANGLOIS, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 à n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Mme Elodie ANGER

Madame Marie-Luce BUICHE, Adjointe au Maire expose que le Centre Hospitalier de Dieppe a la responsabilité de l'animation du Réseau Local de Promotion de la Santé (RLPS) du Territoire de Santé de Dieppe. Ce dernier s'étend de Saint-Valéry-en-Caux au Tréport, et comprend aussi Blangy-sur-Bresle et Tôtes ; il englobe 237 communes, soit plus de 173 000 habitants.

Un coordinateur recruté par le centre hospitalier pilote le programme d'actions identifié par la Conférence de territoire. Ce cadre soutient l'équipe projet chargée de la mise en œuvre du Projet de Santé de Territoire et anime le réseau d'acteurs locaux. Le Projet de Santé du Territoire de Dieppe doit permettre de décliner les politiques nationales et régionales en matière de santé au niveau local, en les adaptant au plus près des spécificités locales identifiées notamment par la Conférence de Territoire de Dieppe.

Le Centre hospitalier bénéficie du soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (30 000 €) et de la Région (27 500 € maximum, 50 % d'un montant subventionnable de 55 000 €).

La Ville met un bureau à disposition du coordinateur du RLPS et un espace pour le Point Relais Documentaire (PRD) au Pôle ressources santé (rue Irénée Bourgois). Le PRD est un outil du RLPS ouvert à tous les partenaires du Territoire de Santé qu'ils soient ou non implantés à Dieppe. La Ville de Dieppe contribue à cette mission par la mise à disposition de locaux et le temps de travail d'un agent municipal dédié à cette tâche. Ces contributions, estimées en 2015 à 17 200 € sont consenties à titre gratuit.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- le Schéma Régional de Prévention de Haute-Normandie arrêté en date du 7 mars 2012 et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins arrêté en date du 3 mai 2012,
- la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional du 16 juin 2014,
- la délibération n° 37 du Conseil Municipal du 12 juin 2014.

Considérant la nécessité de déterminer les engagements du centre hospitalier et de la Ville de Dieppe au moyen d'une convention de partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre hospitalier de Dieppe.

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire

